

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2013

Le L'an deux mille treize et le quatorze mai, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 06 mai 2013.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur René BACUET, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Alexandre MATRAS, Monsieur Régis VERON.

Absents excusés représentés : Monsieur Bernard VERON par Monsieur Régis VERON, Monsieur Martial DUMONT par Monsieur Olivier DEVRON.

Absents excusés non représentés : Monsieur Julien LE ROUZIC, Madame Monique RIMBERT.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

Monsieur le Marie propose d'adopter le procès verbal de la séance du 9 avril 2013. Le procès verbal de la séance du 9 avril 2013 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

FDS RUE DU CHANOIS

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fond Départemental de Solidarité, le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité de l'année 2013 pour les travaux suivants :

- opération : 13-5011
- travaux de voirie
- VC 3, rue du Chanois
- longueur : 650 m
- Montant de l'opération TTC : 61 737,52 euros
- Montant HT subventionnable retenu : 51 620,00 euros
- Subvention : 24 261,00 euros
- Charge communale : 37 476,52 euros
- s'engage à affecter à ces travaux 37 476,52 euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2013, à partir de la date de notification.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

USEDA, adhésion de la commune de BOHAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de BOHAIN a sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 28 novembre 2012.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de BOHAIN.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Choix du maître d'oeuvre pour la restauration de l'église

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un MAPA pour le maître d'oeuvre pour la restauration de l'Eglise Saint Martin. Lors de l'ouverture des plis, Monsieur BRUNELLE a été sélectionnée pour un montant de 5980 euros TTC. Monsieur le Maire propose de valider ce choix. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur BRUNELLE.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits afin de régler différentes factures.

Dépenses d'investissement	
2313 - 0091 travaux mairie	+ 698,00 euros
2315 - 0092 travaux école	+ 3 490,00 euros
2315 - 0093 travaux divers	+ 7 509,00 euros

1328 - 0102 travaux D1003
020 - dépenses imprévues

+ 8 612,00 euros
- 20 309,00 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les virements de crédits ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Sel de déneigement convention

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le Conseil Général concernant le sel de déneigement à un tarif préférentiel soit 66 euros H.T. la tonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la convention et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

SIVU PICOTERIE Adhésion de la commune de Saulchery

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Sivu de la Picoterie lors de sa séance du 15 avril 2013 a délibéré pour l'adhésion de la commune de Saulchery.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'adhésion de la commune de Saulchery.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Rugby subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au rugby d'un montant de 1 000 euros suite à la demande de son président afin d'organiser le tournoi international du 25 mai 2013.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser la somme de 1 000 euros à ladite association et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

Questions et informations diverses

* Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise ont repris aujourd'hui. Monsieur le Maire regrette le retard pris dans ces travaux et s'excuse pour la gêne provoquée et précise que ces travaux ne sont pas sous la responsabilité de la Mairie.

* Monsieur le Maire informe qu'une soirée "Rock" est organisée par le Comité des Fêtes le 18 mai prochain.

* Monsieur le Maire informe qu'un tournoi de rugby international aura lieu le 25 mai prochain.

* Monsieur MORINO demande combien la commune consomme de sel dans l'hiver ? Monsieur SAROUL répond une vingtaine de tonnes de sel cet hiver.

* Monsieur DUBOIS demande si on peut faire un rappel sur les bruits de voisinage dans le prochain journal de la commune ainsi que sur le site internet et voire dans les boîtes aux lettres.

* Monsieur DUBOIS demande pourquoi seul un petit groupe restreint a été invité pour évoquer le projet de la traversée de Montreuil aux Lions. Monsieur DEVRON répond que normalement tous les membres de la commission travaux/environnement ont été conviés. Monsieur DUBOIS demande s'il est possible d'organiser une vraie réunion de travail et dit qu'il est dommage que cette commission n'est pas été invitée pour préparer l'appel à projet. Monsieur DEVRON informe que la prochaine réunion aura lieu avec les financeurs. En effet, il est indispensable de connaître le montant du projet et des subventions pour savoir si la commune peut financer ces travaux. Monsieur DUBOIS demande quels sont ses honoraires pour cette phase d'étude ? Monsieur DEVRON répond 5 % sur le montant des travaux et précise que le dossier est disponible en mairie.

* Monsieur MORENO demande à quoi sert la route faite autour de l'ancienne passementerie ? Monsieur DEVRON répond que la condition pour vendre la passementerie en deux lots était de créer un accès pour chacun des lots. Un échange de terrain a été effectué avec les propriétaires des parcelles limitrophes. De plus, la mairie a voté la Participation Voirie et Réseaux qui impose aux futurs acquéreurs de parcelle le long de la voirie de rembourser les travaux engagée par la mairie. Cette zone a été inscrite au PLU depuis de très nombreuses années pour être destinée à l'accueil d'activité économique, artisanale ou commerciale. Dans cette zone, la Mairie possède depuis octobre 2008 deux parcelles de 1 786 m² et 6 733 m² et cela constitue un capital important.

* Monsieur MORENO informe que la pose de ralentisseurs face au cimetière n'est pas judicieuse. Ils ne servent à rien. Monsieur DEVRON dit qu'il a eu des remerciements d'habitants qui ont constaté que les véhicules roulent moins vite.

* Madame CHARRIER demande l'état d'avancement du parking en face de la Mairie. Les autorisations ont été demandées et l'accord de reprendre les travaux est fixée au 18 mai 2013. Madame CHARRIER demande si la commune aura recours à un emprunt pour ces travaux. Monsieur DEVRON répond par la négative.

* Madame CHARRIER dit que les gens s'inquiètent concernant un site internet qui détaille l'endettement de la commune. Monsieur DEVRON explique que la commune a effectivement eu recours à l'emprunt pour 1 200 000 euros via deux prêts (un de 500 000 euros sur 5 ans et un de 700 000 euros sur 13 ans). La première annuité a été réglée en juin 2012. Le détail des finances a été communiqué dans un document remis en boîtes aux lettres à tous les habitants. Dans ce document, on peut constater que malgré les remboursements d'emprunts la capacité d'autofinancement de la commune est passée de 90 000 euros en 2007 à 270 000 euros en 2012. Il n'y a donc pas de crainte à avoir, nous ne sommes pas surendettés. Dans le même temps, les taux d'imposition n'ont pas augmentés. Il est normal qu'une commune emprunte pour investir, tout comme le fait un couple pour acheter sa maison. La situation financière de la commune est saine et les investissements réalisés avec prudence.

* Monsieur CORDIER lit le compte rendu de la réunion de chantier préparatoire pour la rénovation du chemin de la Loge qui dessert son exploitation du 13 mai 2013 à 13 heures 15 :

"Etaient présents :

- pour la mairie : Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur René BACUET,

- pour RVM : Monsieur CHEREAU,

- propriétaire et gérant : Monsieur Nicolas CORDIER,

- exploitante agricole : Madame CORDIER

Monsieur CHEREAU de la société RVM expose l'objet des travaux suite à l'étude préalable qui a été réalisée par Monsieur FONDEMENT de la voirie départementale. Il est prévue :

- Une purge des trous formés sur la chaussée ainsi que des zones affaissées sur la bordure suite aux travaux de terrassement d'adduction d'eau réalisés par la SADE pour le compte de l'USESA en avril 2010

- Un élargissement au niveau d'un virage afin que la chaussée soit rétablie sur le domaine public

- un gravillonnage bi couche qui ne sera réalisé que par beau temps

L'ensemble des participants constate que le piquetage réalisé par le cabinet CHOLLET avant par la SADE en avril 2010 n'est plus existant sauf deux clous implantés dans la chaussée. Il y a lieu de rematérialiser les limites afin que RVM puisse procéder à l'élargissement de la chaussée sans se tromper.

Monsieur SAROUL contacte le cabinet CHOLLET qui ne peut intervenir avant jeudi 16 mai sans indiquer d'horaires précis, ce qui ne permet plus à RVM d'ouvrir le chantier le mercredi 15 mai comme prévu.

Monsieur CHEREAU propose de reporter l'ouverture du chantier au mardi 21 mai (le lundi 20 étant férié), l'ensemble des participants est d'accord sur cette date.

La mairie va prendre un arrêté de circulation restreinte pendant les travaux.

La réunion prend fin à 14 heures 50."

Monsieur DEVRON demande si il y a d'autre question, dans la négative la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le mardi 21 mai 2013, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire, Olivier DEVRON.

